CHU Poitiers | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 1er juillet 2026

A partir du lundi 6 juillet, régulation par le 15 de l'accès aux services des urgences du CHU de Poitiers, sur ses sites de Poitiers, Châtellerault, Loudun et Montmorillon

A compter du lundi 6 juillet, le CHU de Poitiers régulera, par le centre 15, l'accès à ses services des urgences, de 22h à 7h sur le site de la Milétrie à Poitiers, à l'exception des urgences pédiatriques, de 23h à 7h sur ses sites de Châtellerault, Loudun et Montmorillon.

Ce dispositif est mis en place **à titre expérimental pour une durée de trois mois, jusqu'au 30 septembre.** Il vise à favoriser la prise en charge des personnes qui en ont le plus besoin, en limitant le risque d'engorgement des urgences par des patients dont la pathologie peut être traitée différemment. Les services des urgences resteront pleinement opérationnels, sans réduction de moyens afin de garantir la qualité de la prise en charge.

Il répond aux recommandations de la direction générale de l'offre de soins (ministère de la Santé) et des sociétés savantes et syndicales de médecine d'urgence (SFMU, SUdF) et s'inscrit dans les préconisations du « *guide sur la réorientation à l'entrée des urgences* » publié en juillet 2024.

Chaque nuit, pour toute demande de soins urgente, **il vous sera demandé d'appeler le 15 avant de vous rendre aux urgences.** Un professionnel de santé évaluera votre situation et selon les cas :

- confirmera votre admission aux urgences ;
- ou reportera la prise en charge aux urgences après 7h ;
- ou vous orientera vers la médecine de ville par le biais du service d'accès aux soins (SAS) pour une prise en charge adaptée ;
- ou délivrera un conseil médical adapté à la situation.

En cas d'une venue spontanée aux urgences, un accueil physique sera assuré. En dehors d'une urgence vitale avérée, il sera demandé à la personne de contacter le 15 pour orienter sa prise en charge.

Mis en place en août 2024 sur le site de Châtellerault, le déploiement de ce dispositif sur les autres sites du CHU de Poitiers, à titre expérimental, est de nature à garantir une bonne orientation des patients, et à fluidifier l'activité du service des urgences la nuit, en limitant les venues spontanées dont les motifs ne relèvent pas du plateau technique des urgences.

Stéphan Maret, directeur / **Paola Da Cunha, Hélène Delafond, Gracienne Guénan** chargées de communication

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DU MÉCÉNAT

AGORA direction - 2 rue de la Milétrie - CS 90577 - 86021 Poitiers Cedex

Téléphone 05 49 44 47 47 - communication@chu-poitiers.fr